



Date de dépôt : 5 avril 2023

Rapport du Conseil d'Etat **au Grand Conseil relatif à la promotion et au développement de** **la formation professionnelle et continue pour les années 2014-** **2022**

Selon la législation fédérale, la formation professionnelle est une tâche commune de la Confédération, des cantons et des organisations du monde du travail¹. Ils collaborent étroitement et veillent à garantir un système de formation et de formation continue de qualité. La répartition des responsabilités entre les partenaires est clairement définie.

Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)² est notamment chargé du pilotage stratégique, de l'assurance qualité et du développement de la formation professionnelle pour la Confédération.

Sur le plan intercantonal, la formation professionnelle est rattachée à la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Pour cette raison, dans les cantons, ce sont les départements de l'instruction publique qui sont chargés de la mise en œuvre de la formation professionnelle, de la surveillance des contrats d'apprentissage et des écoles professionnelles.

Les organisations du monde du travail définissent quant à elles le contenu des ordonnances de formation qui se fondent sur les besoins attendus sur le marché du travail.

Dans notre canton, l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC)³, rattaché au département de l'instruction publique, de la

¹ Loi fédérale sur la formation professionnelle, du 13 décembre 2022 (LFPr; RS 412.10), article 1.

² Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (admin.ch).

formation et de la jeunesse (DIP), est chargé de l'application de la loi sur la formation professionnelle, du 15 juin 2007 (LFP; rs/GE C 2 05), de la loi sur la formation continue des adultes, du 18 mai 2000 (LFCA; rs/GE C 2 08), ainsi que de la loi sur l'information et l'orientation scolaires et professionnelles, du 15 juin 2007 (LIOSP; rs/GE C 2 10). Dans ce cadre, il collabore étroitement avec la direction générale de l'enseignement obligatoire ainsi qu'avec la direction générale de l'enseignement secondaire II, chargée de la formation dans les centres de formation pré-professionnelle et professionnelle.

1. Plans d'action pour l'apprentissage

Dans le cadre de son programme de législature 2014-2018, le Conseil d'Etat a élaboré un plan d'action 2015-2018 pour soutenir et valoriser l'apprentissage dans le canton de Genève portant sur 13 mesures articulées autour de 3 grands axes :

- soutenir les entreprises formatrices, encourager la création de places d'apprentissage;
- intensifier les efforts de formation du petit et du grand Etat, ainsi que des entités subventionnées;
- promouvoir la formation professionnelle à travers l'orientation et l'information.

Dans le cadre de son programme de législature 2018-2023, le Conseil d'Etat a manifesté sa volonté de poursuivre et de renforcer ce plan d'action.

Tout comme au niveau national, la formation professionnelle à Genève se fonde sur le partenariat entre l'Etat et les associations professionnelles patronales et syndicales.

Au niveau stratégique, ce partenariat se concrétise dans les travaux du Conseil interprofessionnel pour la formation (CIF)⁴, commission consultative du Conseil d'Etat pour les questions d'orientation, de formation professionnelle et continue. Le CIF a édicté en 2014, puis en 2018, une feuille de route⁵ qui s'appuie sur les axes fixés par le Conseil d'Etat dans ses programmes de législature.

³ [Direction Générale de l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue | ge.ch.](http://www.dir.geneve.ch)

⁴ [Le Conseil interprofessionnel pour la formation \(CIF\) se présente | ge.ch.](http://www.cif.geneve.ch)

⁵ [Version complète téléchargeable priorités CIF_mars2019_2.](http://www.cif.geneve.ch)

Le programme 2018-2023 du Conseil d'Etat a dû rapidement être revu pour faire face à la pandémie apparue en 2020. Au printemps 2020, il manquait 1 000 places d'apprentissage dans notre canton pour atteindre l'offre de formation de l'année 2019. En réponse à cette situation et en concertation avec les partenaires sociaux représentés au sein du CIF, le Conseil d'Etat adoptait le 6 mai 2020 un nouveau et ambitieux plan de soutien à l'apprentissage dual comportant 14 mesures, articulées sur 5 axes, appelées à se déployer à court ou à moyen terme afin de permettre aux entreprises de poursuivre leur mission essentielle de formation.

Les axes de ce plan « Covid-19 » sont les suivants :

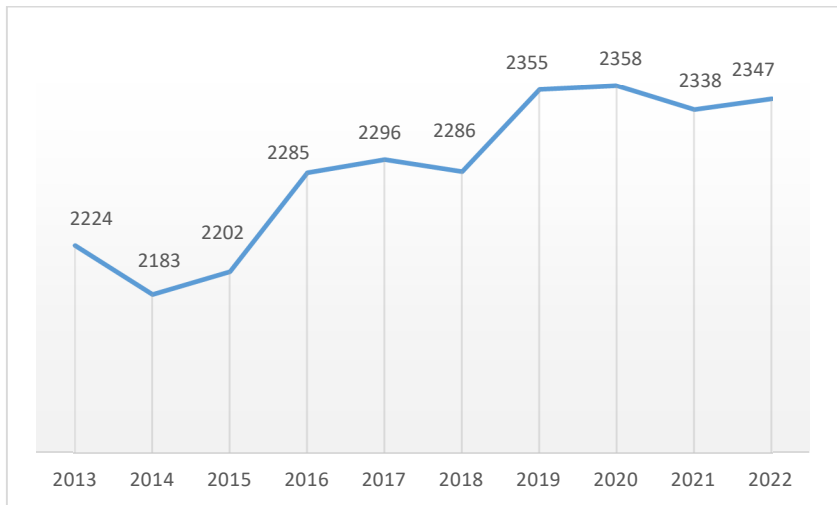
- A. adapter les modalités de la rentrée en formation et en cours de formation (rentrée différée, cours de soutien aux apprenties et apprentis, renforcement de la prospection, accompagnement et aide au placement, etc.);
- B. soutenir les entreprises formatrices (formations mixtes, allègements administratifs, prise en compte de la formation dans les adjudications des marchés publics);
- C. augmenter l'effort de formation à l'Etat, ainsi qu'au sein des établissements autonomes et des institutions subventionnées;
- D. renforcer la communication auprès des entreprises, des jeunes, des parents et des enseignantes et enseignants;
- E. faciliter la transition des diplômées et diplômés de la formation professionnelle vers l'emploi.

Pour mener à bien ce plan de soutien, une demande de subvention a été déposée en juin 2020 au SEFRI dans le cadre du programme de promotion « Places d'apprentissage Covid-19 ». Face aux effets persistants de la crise, le plan de soutien cantonal a été consolidé en 2021 et le calendrier de certaines mesures prolongé. Cela a débouché sur une demande de financement complémentaire au SEFRI.

Les coûts totaux du plan de soutien consolidé sur 4 ans sont estimés à 10,5 millions de francs. Il faut ajouter à ce montant les mesures financières aux entreprises formatrices en 2020 et 2021 (soit 3,5 millions de francs) entièrement prises en charge par le canton (remboursement des 3 premiers mois de salaire des apprenties et apprentis, prime aux nouvelles entreprises formatrices et prime aux réseaux). La subvention totale accordée par la Confédération pour la mise en place des mesures du plan de soutien apprentissage entre 2020 et 2024 est de 7,5 millions de francs (subvention de 80% des coûts jusqu'à fin 2022 et 60% des coûts en 2023 et 2024).

Grâce à ces mesures et à l'important soutien de la Confédération, le canton a réussi à maintenir l'effort de formation des entreprises ces dernières années malgré une situation économique et sanitaire très difficile : 2 358 contrats d'apprentissage signés en 2020, 2 338 en 2021, 2 347 en 2022 (voir tableau ci-dessous). Ce soutien, qui se poursuit jusqu'en 2024, permet également de tester de nouvelles modalités organisationnelles visant à renforcer durablement la formation professionnelle à Genève.

NOMBRE DE CONTRATS D'APPRENTISSAGE SIGNÉS



Source : OFPC

2. Caractéristiques et évolutions du système de formation professionnelle genevois⁶

Il est important de relever le contexte particulier de la formation professionnelle à Genève par rapport au reste de la Suisse. **Notre canton se caractérise par une offre de places d'apprentissage en entreprise faible comparativement au reste du pays.** Si en Suisse 4,5% des emplois étaient occupés par des apprenties et apprentis en 2020, ce taux n'était que de 1,7% à Genève⁷ (Office fédéral de la statistique (OFS), 2023). Cette situation peut notamment s'expliquer par les caractéristiques du tissu économique qui comporte un nombre élevé d'organisations et d'entreprises inter/multi/transnationales qui connaissent peu le système de formation professionnelle suisse, la forte tertiarisation de l'économie genevoise (plus de 85% des emplois), ainsi qu'une demande de qualification particulièrement élevée.

Ensuite, contrairement à d'autres régions de Suisse où l'offre de places dépasse de loin la demande, le nombre de places non repourvues à Genève est très faible depuis de nombreuses années, preuve que sur le marché des places d'apprentissage la demande dépasse l'offre. C'est ainsi que seules 66 places, soit 2,8% du nombre de contrats duals signés, n'ont pas trouvé preneur en 2021. En moyenne suisse, ce taux est de 14%. **On constate ainsi que lorsque des formations duales sont ouvertes à Genève, elles sont occupées. Ces données viennent ainsi contredire l'argument selon lequel les jeunes déserteraient la voie duale.**

En parallèle du faible nombre de places de formation duale comparativement au reste de la Suisse, la filière plein temps en école est particulièrement développée à Genève, et ce, pour une large palette de professions. Ce développement est une conséquence de la rareté des places en voie duale (ouverture de formations à plein temps en école lorsque la demande de places excède l'offre), mais qui a pour effet paradoxal de déresponsabiliser les entreprises dans leur mission formatrice. En 2020, la répartition des formations professionnelles était de 42% plein temps contre 58% en dual. Cette proportion varie fortement en fonction des domaines de formation : plus de 80% des apprenties et apprentis de la construction sont en

⁶ Ces éléments sont en grande partie tirés du rapport du service de la recherche en éducation (SRED) « Evolution de la formation professionnelle duale à Genève : quelques balises », mai 2021.

⁷ A noter que ce taux ne tient pas compte de la formation plein temps qui est de 14%.

dual, alors que c'est le cas pour moins de 20% des apprenties et apprentis dans le domaine des arts (cf. annexe 1).

Comparativement aux autres cantons, on observe aussi à Genève que dans la grande majorité des cas, l'orientation vers un apprentissage dual ne se fait pas directement à la sortie du cycle d'orientation (CO). En effet, seule une minorité (4%) des jeunes entrent aujourd'hui immédiatement en apprentissage dual après le CO alors que cette proportion était de 11,5% en 1991. Deux raisons expliquent ce phénomène. D'une part, les exigences du marché du travail et, d'autre part, la demande de qualification particulièrement élevée du canton qui s'est accentuée au cours du temps. Pour ne prendre qu'un exemple, dans les années 1980, on disait qu'il fallait avoir suivi une année de secondaire II à plein temps avant d'entrer en formation duale CFC de commerce. On constate qu'aujourd'hui cela est bien souvent le cas après plusieurs années de secondaire II, voire même après l'obtention d'un premier diplôme comme le certificat de l'école de culture générale (ECG).

En outre, l'entrée en voie duale a souvent lieu après un parcours non linéaire. Ainsi, on constate que la majorité des apprenties et apprentis en entreprise ont expérimenté d'autres voies (réorientations, choix revisités, mais aussi parcours dans le pré-qualifiant) avant de se diriger vers une formation duale. Par conséquent, les jeunes entrent en formation professionnelle duale de plus en plus tardivement à Genève : l'âge moyen d'entrée en formation se situe autour de 20 ans en 2020. En 2020, près de 12% des apprenties et apprentis de 1^{re} année disposent même déjà d'un titre du secondaire II, presque deux fois plus qu'en 1995. Cet état de fait met les jeunes sortant du CO dans une situation de concurrence sur le marché de l'apprentissage avec des jeunes plus matures ou ayant expérimenté un autre parcours, même inachevé.

A contrario, on constate des parcours plus linéaires pour la voie de formation professionnelle plein temps, avec un âge d'entrée moyen de 16,5 ans, témoignant d'une orientation plus rapide à la sortie du CO, ainsi que la poursuite plus fréquente d'une formation au-delà du secondaire II après obtention d'une maturité professionnelle.

Une autre particularité du système genevois est l'évolution marquante de la certification pour adultes qui a connu un réel essor ces dernières années. A Genève, canton pionnier en la matière, jusqu'en 2010 près de 200 adultes obtenaient chaque année une certification, à savoir attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) ou certificat fédéral de capacité (CFC), alors que ce chiffre se montait à près de 700 personnes en 2020, ce qui représente 15% de l'ensemble des AFP et CFC délivrés dans notre canton. Cette dynamique témoigne de l'importance de la qualification des adultes pour

répondre au besoin de personnel qualifié de l'économie et du besoin des personnes à améliorer leur employabilité à travers l'obtention d'un diplôme.

3. Réalisations

La partie ci-dessous recense les principales actions menées pour renforcer la formation professionnelle à Genève sur la base des axes prioritaires du CIF et des objectifs de l'OFPC :

1. informer et promouvoir la formation professionnelle
2. adapter le système de formation professionnelle aux évolutions
3. renforcer l'information et l'orientation scolaires et professionnelles au CO
4. développer les places d'apprentissage
5. encourager la qualification et l'insertion
6. répondre à la demande de qualification des adultes

1. *Informer et promouvoir la formation professionnelle*

Les actions d'information et de promotion menées en partenariat avec les milieux professionnels sont centrales pour faire découvrir la richesse des métiers et ainsi renforcer l'attrait de la filière professionnelle. Cela est d'autant plus important dans notre canton où la grande majorité des jeunes s'oriente d'abord vers les filières générales.

La Cité des métiers permanente, sise à Plainpalais, accueille plusieurs milliers de jeunes et d'adultes par année, sans rendez-vous, de façon anonyme et gratuite. En 2021, plus de 15 000 personnes ont bénéficié de conseils provenant de 7 espaces animés par les collaboratrices et collaborateurs de l'OFPC, de l'office cantonal de l'emploi (OCE) et du service des bourses et prêts d'études (SBPE). En outre plus de 3 200 personnes ont participé à de nombreux ateliers.

Un espace spécifique dédié à la médiation numérique a été créé en mai 2013 apportant une aide directe aux 8 000 usagères et usagers annuels de l'espace informatique de la Cité des métiers.

Zooms Métiers

Chaque année, près de 30 Zooms Métiers permettent de présenter une centaine de métiers et de formations couvrant l'ensemble des 7 pôles de formation professionnelle et tous les niveaux de formation, de l'AFP aux hautes écoles spécialisées (HES). Cette prestation est appréciée par les élèves

du CO et des premières années du secondaire II, parfois accompagnés de leurs parents ou de leurs enseignantes et enseignants.

Evénements

La Fête de l'apprentissage, organisée depuis 2008, réunit chaque année quelque 4 500 personnes à l'occasion de la remise des diplômes AFP et CFC.

Le Prix de l'entreprise formatrice, récompense chaque année depuis 2006 une entreprise formatrice par pôle de formation et une grande entreprise pour la qualité et la constance de leur formation. Plusieurs actions de communication sont mises sur pied pour mettre en lumière les entreprises lauréates et valoriser leur effort de formation.

La 7^e édition de la *cit -m tiers.ch*, l'*expo* a r uni quelque 100 000 personnes en novembre 2022⁸, dont 33 000  l ves avec leurs enseignantes et enseignants de la 8^e   la 11^e et des deux premi res ann es du secondaire II. Cet  v nement triennal constitue une vitrine unique de pr sentation pour l'ensemble des m tiers et les fili res de formation initiales et sup rieures. 85% des  l ves et 98% des adultes estiment que cette exposition contribue   la recherche d'une future formation⁹.

L'association tripartite Cit  des m tiers et de la formation qui organise cet  v nement m ne des r flexions pour que la manifestation s'oriente   l'avenir davantage vers les enjeux en lien avec l'employabilit  et se tienne tous les 2 ans, sous un format encore   d finir.

GenevaSkills, *SwissSkills*, *EuroSkills*, *WorldSkills* :   l'image des sports de comp tition, pour participer aux *WorldSkills* il faut  tre s lectionn  aux *EuroSkills* et pr c demment avoir brill  aux *SwissSkills* et aux *GenevaSkills*. Ces comp titions d di es aux jeunes talents professionnels contribuent   valoriser la formation professionnelle.

Les *GenevaSkills* ont  t  organis s pour la premi re fois en 2020, une nouvelle  dition s'est tenue en 2022 r unissant 110 apprenties et apprentis et 15 formations. Toutes les classes de 10^{ me} du CO se sont rendues en 2022   Berne aux championnats suisses, soit 4 600  l ves. Gen ve arrive ainsi en 3^e position des cantons ayant le plus particip    cet  v nement proportionnellement au nombre d' l ves du secondaire I d'autant plus que les *SwissSkills* se sont tenus en partie pendant le Je ne genevois.

Gen ve a accueilli en 2022 les *WorldSkills* dans le domaine de la bijouterie.

⁸ Initialement pr vue en 2021, elle a  t  report e   cause de la crise sanitaire.

⁹ Selon l' valuation r alis e par la Haute  cole de gestion.

En novembre 2022, le Conseil d'Etat a décidé de déposer la candidature de notre canton à l'organisation des *EuroSkills* 2029. 80 000 visiteuses et visiteurs sont attendus s'il revient à la Suisse de recevoir les quelque 800 concurrentes et concurrents à ces championnats d'Europe des métiers. Une telle manifestation à Genève serait une occasion exceptionnelle de promouvoir la formation professionnelle dans notre canton.

Informations aux parents et au grand public

Depuis la rentrée scolaire 2018 se tiennent des séances d'information destinées aux parents des élèves des 10^e et 11^e années. Ces séances permettent de présenter dans tous les établissements du CO les filières de formation du secondaire II, avec une focale particulière portée sur l'apprentissage.

Depuis la rentrée 2022, le journal *Le Génie des métiers*, exclusivement consacré à la filière professionnelle, est diffusé par voie postale quatre fois par année scolaire à l'ensemble des parents d'élèves des 10^e et 11^e années.

Concernant la communication grand public, l'OFPC rédige une septantaine d'articles par an dédiés à la formation professionnelle et aux formations pour adultes dans la *Tribune de Genève* et *Le Temps*.

Depuis 2019 une nouvelle collaboration avec *Léman Bleu* et *One FM* permet de présenter des portraits d'apprenties et d'apprentis et de promouvoir des événements liés à la formation professionnelle à travers des capsules vidéos et à la radio.

L'OFPC est dorénavant présent sur tous les réseaux sociaux. Quant au site Internet¹⁰ de la Cité des métiers, il a été complètement remanié en octobre 2021, grâce à une aide financière du SEFRI. 300 000 personnes l'ont consulté en 2022.

2. Adapter le système de formation professionnelle aux évolutions

Les tendances fortes telles que la numérisation, l'évolution démographique et la transition écologique posent de nouveaux défis au système de formation professionnelle qui doit s'adapter et innover pour rester performant. Notre canton s'est ainsi doté de nouvelles modalités de formation et de partenariats pour y répondre.

Modalités de formation innovantes

¹⁰ <https://www.citedesmetiers.ch/>

En appui et à la demande des organisations du monde du travail (Ortras), l'OFPC contribue à la mise en œuvre de formations duales mixtes. Il s'agit de dispositifs hybrides de formation alliant une année d'apprentissage à plein temps en école professionnelle à un apprentissage dual en entreprise. A ce jour, plus de 10 professions, telles que les ferblantiers et ferblantiers, les installatrices et installateurs sanitaires ou les assistantes et assistants en soins et santé communautaire, sont concernées par ces modalités duales-mixtes qui favorisent l'intégration des jeunes en entreprise, particulièrement s'ils sortent du CO, après leur année en formation plein temps. Grâce à cette nouvelle modalité de formation, les employeurs peuvent bénéficier, dès la 2^e année, d'apprenties et d'apprentis ayant déjà acquis les compétences de base du métier et le savoir-être professionnel en entreprise. Ces modalités peuvent ainsi faciliter l'entrée des plus jeunes en apprentissage.

Echanges et mobilité des apprenties et apprentis

Les échanges et la mobilité dans la formation professionnelle initiale permettent de renforcer les compétences professionnelles, linguistiques et personnelles des jeunes et ainsi améliorer leur employabilité.

En 2017, la Confédération et les cantons adoptent la stratégie nationale¹¹ *Echanges et mobilité dans la formation* qui prévoit que tous les jeunes prennent part au moins à un échange/mobilité de longue durée au cours de leur formation ou lors de la transition vers le marché du travail.

Notre canton propose divers programmes de séjours de mobilité des apprenties et apprentis dans les domaines arts, commerce, nature et environnement et technique avec le soutien de l'agence nationale Movetia¹². En 2021-2022, 19 apprenties et apprentis ont réalisé des stages professionnels en Europe et en Suisse.

A partir de 2023, un soutien financier sera également possible pour les stages en immersion pour les jeunes qui viennent d'obtenir leur AFP, leur CFC ou leur diplôme de maturité professionnelle. Une campagne de communication est prévue courant 2023 pour mieux faire connaître ces possibilités auprès des jeunes, des centres de formation et des milieux professionnels.

Mach147

Notre canton dispose d'un Aéroport international et pourtant il ne proposait pas, jusqu'ici, de formation en maintenance aéronautique. Depuis

¹¹ [La Confédération et les cantons approuvent une stratégie commune pour la promotion des échanges et de la mobilité \(admin.ch\).](#)

¹² <https://www.movetia.ch/fr/>.

2022, les centres de formation regroupés dans Mach147¹³ proposent la filière de polymécanicien CFC en dual combinée à la formation de mécanicien de maintenance aéronautique. Cette formule innovante permet une réduction du temps de formation en vue de l'obtention de la licence européenne (PART 66). Le caractère transfrontalier de cette formation en fait un projet particulièrement remarquable.

Actuellement près de 10 jeunes suivent cette formation. Mach147 a la prétention d'attirer des jeunes et des entreprises de toute la Suisse romande.

Dispositif sport-art-études

Le dispositif sport-art-études (SAE)¹⁴ permet aux jeunes pratiquant une activité artistique ou sportive de haut niveau d'accéder à toutes les formations professionnelles ou supérieures sans devoir renoncer à leur parcours artistique ou sportif. L'ensemble des centres de formation professionnelle propose ce dispositif qui est suivi par 13 jeunes en 2022.

Swiss Olympic distingue les entreprises qui s'engagent en faveur de la formation professionnelle des talents sportifs. Ces dernières années, 25 entreprises à Genève ont obtenu ce label.

Task force employabilité

Afin de faire face aux transformations technologiques et structurelles et dans le contexte de la crise sanitaire, le Conseil d'Etat a créé une task force employabilité (TFE) en novembre 2020.

Cette dernière est composée de représentantes et représentants de 3 départements (DIP, département de l'économie et de l'emploi (DEE) et département de la cohésion sociale (DCS)) ainsi que des partenaires sociaux tels que l'Union des associations patronales genevoises (UAPG) et la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS).

Les travaux de la TFE ont principalement porté jusqu'ici :

- sur le recensement des prestations existantes¹⁵ délivrées par les acteurs de l'employabilité sur le plan cantonal et communal;
- à l'élaboration d'un stand sur l'employabilité dans le cadre de la *cité-métiers.ch*, l'expo permettant de sensibiliser le public;

¹³ Collaboration entre l'OFPC, l'Union Industrielle Genevoise (UIG), le Centre de formation professionnelle technique (CFPT) et l'IMAA (Instruction, Maintenance Aéronautique et Automobile) à Cruseilles.

¹⁴ [Sport-art-études | ge.ch](https://sport-art-etudes.ge.ch).

¹⁵ Ces prestations portent sur un montant annuel de près de 170 millions de francs.

- au lancement d'une étude prospective de cartographie des compétences et des emplois;
- à l'élaboration de 28 recommandations prioritaires visant à renforcer l'employabilité.

Compte tenu de l'importance des travaux réalisés et de la suite à leur donner, concernant aussi bien la formation initiale que la formation continue ou la reconversion professionnelle, des travaux étaient en cours début 2023 pour transformer la TFE en commission officielle et lui donner les moyens nécessaires pour exécuter sa mission.

3. Renforcer l'information et l'orientation scolaires et professionnelles au CO

L'information et l'orientation scolaires et professionnelles (IOSP) permettent aux élèves de construire un projet de formation à travers un processus progressif et continu d'orientation sur les 3 années du CO. Le dispositif a été renforcé ces dernières années dans l'objectif de valoriser davantage la formation professionnelle auprès des jeunes et de leurs parents.

Jusqu'à la rentrée scolaire 2021, ce dispositif comprenait 9 périodes d'IOSP en 9^e année, 18 en 10^e année et 18 en 11^e année, sauf pour les élèves en 11^e année section communication et technologie (CT) pour lesquelles une période hebdomadaire avait été ajoutée. A la rentrée 2021, une période hebdomadaire a été ajoutée pour les classes de 10^e année CT et des 10^e et 11^e années section langues vivantes et communication (LC), portant donc à 1,5 période en 10^e et 11^e années pour les CT et LC. Le refus du projet de refonte du cycle d'orientation (CO22) en votation n'a malheureusement pas permis d'aligner les classes de LS sur cette dotation horaire. L'IOSP est donnée par les maîtresses et maîtres de classe au moyen d'une méthode pédagogique élaborée par un groupe de travail pluridisciplinaire sous la direction de la direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO). Cette méthode clé en main, introduite progressivement depuis 2018, permet d'atteindre les objectifs posés par le plan d'études romand (PER) tout en étant adaptée au contexte genevois.

Le dispositif a également été renforcé par le passage systématique depuis 2020 dans les classes des 10^e et 11^e années du CO par des conseillères et conseillers en orientation de l'OFPC, ainsi que l'organisation de séances d'information aux parents. Depuis la rentrée 2022, des référentes et référents métiers issus des milieux professionnels permettent en outre de faciliter l'organisation d'événements de présentation des métiers dans les CO. A noter

également que le bureau du CIF rend un rapport annuel au Grand Conseil sur l'atteinte des objectifs du dispositif.

GO-Apprentissage

Lancé en 2016 dans 4 établissements du CO avec le soutien de la Confédération, GO-Apprentissage veut faciliter la transition directe des élèves du 11^e degré vers la formation professionnelle en entreprise. Il a été progressivement étendu pour couvrir, à la rentrée 2022, 18 CO sur 19 avec l'objectif de le généraliser. Les conseillères et conseillers en formation de GO-Apprentissage informent les élèves sur l'apprentissage dual et ses perspectives et les accompagnent dans leurs démarches de recherche de places d'apprentissage. Des événements sont également organisés dans les établissements scolaires¹⁶. Ces dernières années, une moyenne de 68 élèves par établissement ont été reçus par les conseillères et conseillers de GO-Apprentissage.

Des événements de type « villages des métiers » impliquant des entreprises et des associations professionnelles qui viennent présenter l'apprentissage et certains métiers sont également organisés dans les établissements scolaires sous l'impulsion des conseillères et conseillers de GO-Apprentissage.

Jusqu'à la rentrée 2021, les établissements disposant de GO-Apprentissage ont doublé le nombre de jeunes qui signent directement un contrat d'apprentissage dual après le CO, par rapport aux établissements non pourvus de ce dispositif. Cet écart a, pour la première fois, diminué à la rentrée 2022. Le principal facteur explicatif tient au manque de places d'apprentissage à mettre en rapport avec le nombre croissant d'établissements munis de GO-Apprentissage : 13 contre 6. On peut donc émettre l'hypothèse que, face à une situation de manque de places d'apprentissage, l'avantage des établissements pourvus de GO-Apprentissage s'estompe au fur et à mesure que leur nombre augmente. De plus dans les secteurs du social et de la santé, les pratiques des milieux professionnels excluent en principe les élèves directement issus du CO du seul fait de leur âge (Genève se démarque des autres cantons suisses sur cette question).

¹⁶ Une vingtaine de villages des métiers sont organisés chaque année dans les établissements.

4. Développer les places d'apprentissage

Développer les places d'apprentissage est un enjeu majeur pour notre canton qui connaît le taux d'entreprises formatrices le plus bas de Suisse. Diverses initiatives sont menées pour renforcer la formation professionnelle initiale dans le secteur public et privé et valoriser davantage les entreprises qui contribuent à former la relève.

Politique de l'apprentissage au sein de l'Etat et des institutions subventionnées

Le Conseil d'Etat a adopté en mai 2021 la politique de l'apprentissage de l'Etat de Genève dont les réflexions ont démarré en 2015 afin de durablement augmenter le nombre de places d'apprentissage.

Une commission transversale¹⁷ a été constituée en octobre 2021 pour piloter cette politique dont la mise en œuvre s'inscrit dans la durée. La commission valide le bilan annuel de l'évolution et des perspectives des places d'apprentissage et de préapprentissage pour l'Etat, le grand Etat et les institutions subventionnées à destination du Conseil d'Etat. Les premiers résultats sont concluants : l'objectif de 4% d'apprenties et d'apprentis à l'Etat a été atteint en 2022 avec une prévision à la hausse pour l'année 2023 et une diversification des métiers et filières. Le nombre d'apprenties et d'apprentis à l'Etat est ainsi passé de 215 en 2015 à 299 en 2022, soit une augmentation de 39%. Les perspectives 2022-2027 dans le grand Etat et les institutions subventionnées prévoient une augmentation des effectifs de 20% à l'horizon 2027, soit quelque 180 places supplémentaires.

Cette politique est d'autant plus importante qu'elle concerne plus de 20% des effectifs de toutes les apprenties et tous les apprentis en voie duale du canton et qu'elle a ainsi contribué à augmenter l'offre de places d'apprentissage en dual.

Soutien aux entreprises formatrices

¹⁷ Cette commission est co-présidée par l'OFPC et le service de l'apprentissage de l'Etat et composée des départements, des entités publiques du grand Etat et faitières Association genevoise des établissements médico-sociaux (AGEMS), Fédération genevoise des établissements médico-sociaux (FEGEMS), Association cantonale des institutions pour personnes avec handicap (INSOS Genève) et Association genevoise des organismes d'éducation, d'enseignement et de réinsertion (AGOEER), ainsi que du groupe LIAF pour la partie des entités subventionnées.

Plus de 4 300 entreprises sont actuellement autorisées à former à Genève tous secteurs confondus et un peu moins de la moitié d'entre elles forment effectivement un ou plusieurs jeunes.

Le canton a renforcé les mesures de prospection et de facilitation, notamment en accordant des ressources supplémentaires dévolues à ces tâches de l'OFPC pour inciter de nouvelles entreprises à s'engager dans la formation professionnelle initiale et remobiliser les entreprises qui ne forment plus d'apprenties et apprentis. En 2021, plus de 1 200 entreprises ont été contactées et 190 nouvelles autorisations de former accordées.

La prestation Recrutement en direct connaît un succès grandissant au fil des années. Elle permet aux entreprises et aux jeunes intéressés par un apprentissage de se rencontrer. En 2022, 16 recrutements en direct ont été organisés; près de 200 entreprises y ont participé proposant plus de 1 100 places d'apprentissage. En 2023, 36 recrutements en direct sont agendés dans divers lieux du canton.

Enfin, durant la période Covid, diverses aides financières (prime aux nouvelles entreprises formatrices, remboursement des 3 premiers mois de salaire des apprenties et apprentis, prime à la constitution d'un réseau d'entreprises formatrices) ont été accordées aux entreprises formatrices. Ces aides exceptionnelles ont contribué à maintenir l'effort de formation dans le cadre du plan de soutien apprentissage adopté par le Conseil d'Etat pour lutter contre les effets de la pandémie.

Adjudication des marchés publics

Depuis 2020, le Conseil d'Etat invite les départements et services de l'administration cantonale à favoriser les entreprises formatrices lors d'acquisitions, de gré à gré et sur invitation, de fournitures, services et travaux. Une liste interactive des entreprises formatrices¹⁸ a été éditée en 2020 pour faciliter la mise en œuvre de cette mesure. Unique en Suisse, elle complète les actions déjà existantes dans le cadre des appels d'offres publics visant à valoriser l'engagement de formation des entreprises formatrices et inciter davantage d'entreprises à former.

Métiers d'art

Depuis 2015, Genève organise les Journées européennes des métiers d'art (JEMA) dédiées aux artisanes et artisans d'art et aux formations qui permettent d'acquérir ces savoir-faire d'exception. L'édition 2022 a réuni quelque 4 000 visiteuses et visiteurs, dont 500 élèves au Pavillon Sicli.

¹⁸ <https://ge.entreprises-formatrices.ch/>

Depuis 2015 plusieurs cantons ont suivi l'exemple genevois permettant de créer l'Association suisse des métiers d'art qui coordonne désormais les JEMA¹⁹ sur le plan national.

L'association genevoise *Métiers d'art Genève*²⁰ (MAG), créée en 2019, a permis de regrouper les principaux acteurs cantonaux²¹ dont 3 départements (DEE, département du territoire (DT), DIP) en lien avec l'artisanat d'art. Outre les JEMA, MAG organise ou participe à plusieurs événements chaque année qui permettent de promouvoir les apprentissages et les formations supérieures qui mènent à ces métiers à petits effectifs, peu connus des jeunes et de leurs parents.

Parmi ces projets, la DGEO, l'OFPC, MAG et la Fondation Hermès lanceront dès la rentrée scolaire 2023, à l'école primaire comme au CO, le programme *Manufacto* déjà bien implanté dans plusieurs pays voisins. *Manufacto* est destiné à sensibiliser les jeunes aux métiers de la main. Il offre une approche inédite de l'artisanat par la découverte en classe des savoir-faire et des matières grâce à la présence en classe d'une artisane ou d'un artisan d'art.

Suivi des apprenties et apprentis

Les apprenties et apprentis en formation duale bénéficient d'un suivi durant tout leur parcours de formation, de l'approbation du contrat d'apprentissage jusqu'à la passation des examens finaux. Celui-ci s'appuie également sur l'action des commissaires d'apprentissage issus des milieux professionnels qui systématisent des visites aux apprenties et apprentis en entreprise. En 2021, plus de 6 300 visites en entreprise ont été effectuées, ce qui correspond à 91% des visites annuelles prévues.

En collaboration avec l'association le 2^e Observatoire, trois courts métrages ont été réalisés pour sensibiliser les acteurs de la formation professionnelle à la question du harcèlement et à la prévention des situations de maltraitance des jeunes durant leur apprentissage.

Le taux de résiliation des contrats d'apprentissage est resté stable ces dernières années et se situe en dessous du seuil de 10% par année²². A noter

¹⁹ [Journées des Métiers d'Art.](#)

²⁰ [Accueil - Métiers d'art Genève \(metiersdart-geneve.ch\).](#)

²¹ Associations d'artisans, partenaires sociaux, départements de l'Etat, Ville de Genève.

²² 7,5% en 2021 et 8,3% en 2014. Jeunes qui ont commencé un apprentissage au cours de l'année scolaire et qui n'ont pas de contrat d'apprentissage au bout de cette même année scolaire.

que plus de 30% des résiliations sont dues à un problème d'orientation à l'entrée en formation et ont lieu dans les premiers mois de formation.

TAUX DE RÉUSSITE AFP ET CFC PAR TYPE DE POPULATION

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Apprentissage dual (CFC)	79.2%	81.5%	84.3%	84.8%	85.0%	86.3%	87.0%	85.6%	90.5%	85.5%	87.5%
Apprentissage plein temps (CFC)	90.3%	80.3%	84.1%	82.8%	80.9%	83.1%	80.3%	78.7%	92.0%	80.8%	74.0%
Formation pour adultes (AFP+CFC)	97.1%	96.6%	97.3%	93.9%	93.0%	92.8%	89.9%	85.7%	88.6%	87.7%	83.7%
Formation initiale 2 ans (AFP dual + AFP PT)	86.0%	80.6%	88.2%	88.3%	88.3%	83.2%	85.3%	85.6%	88.4%	84.8%	83.7%
Moyenne annuelle	84.0%	83.2%	86.9%	86.2%	85.6%	86.0%	86.7%	83.3%	90.5%	84.5%	82.6%

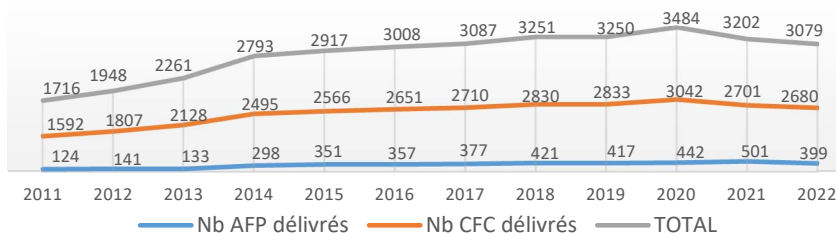
Source : OFPC

Les apprenties et apprentis en formation duale se distinguent aux examens finaux, preuve d'une formation de qualité dispensée tant en entreprise qu'au centre de formation professionnelle. Le taux de réussite des CFC en voie duale était de 87,5% en 2022, chiffre en amélioration par rapport à 2014 (84,3%).

Dans les filières plein temps, la baisse du taux de réussite est à mettre en lien avec la crise sanitaire qui a eu des impacts sur les plans de formation, en particulier sur la pratique professionnelle.

Le nombre de titres AFP et CFC délivrés a connu une progression jusqu'en 2020. La baisse récente du nombre de titres délivrés s'explique notamment par le contexte pandémique matérialisant des taux d'échec plus élevés et un nombre amenuisé de contrats AFP signés en 2020. Une analyse plus approfondie pour mieux comprendre les raisons de cette diminution et les moyens d'y remédier est en cours.

NOMBRE DE TITRES AFP ET CFC DÉLIVRÉS DE 2011 A 2022



Source : OFPC

La filière AFP en 2 ans s'adresse à un public avec des aptitudes essentiellement pratiques et qui ne dispose pas des compétences scolaires suffisantes pour entrer en filière CFC. Plus d'un tiers des jeunes diplômées et ediplômés AFP parviennent néanmoins à poursuivre leur parcours en filière CFC après l'obtention de cette première qualification²³.

Depuis 2017 et afin de répondre aux besoins des entreprises, 12 nouveaux métiers²⁴ se sont ouverts à Genève dans les pôles commerce, construction et technique. De nouvelles professions en lien avec la transition écologique et numérique sont prévues pour la rentrée 2023-2024 (développeur de business numérique CFC, monteur solaire AFP et installateur solaire CFC).

A la rentrée 2022, on dénombrait un total de 137 professions suivies à Genève (111 débouchant sur un CFC et 26 sur une AFP). Ce chiffre est resté relativement stable ces 8 dernières années. A noter cependant l'augmentation considérable des filières AFP (16 en 2014 à 26 en 2022) pour répondre aux besoins de qualification des jeunes et de l'économie.

Maturité professionnelle

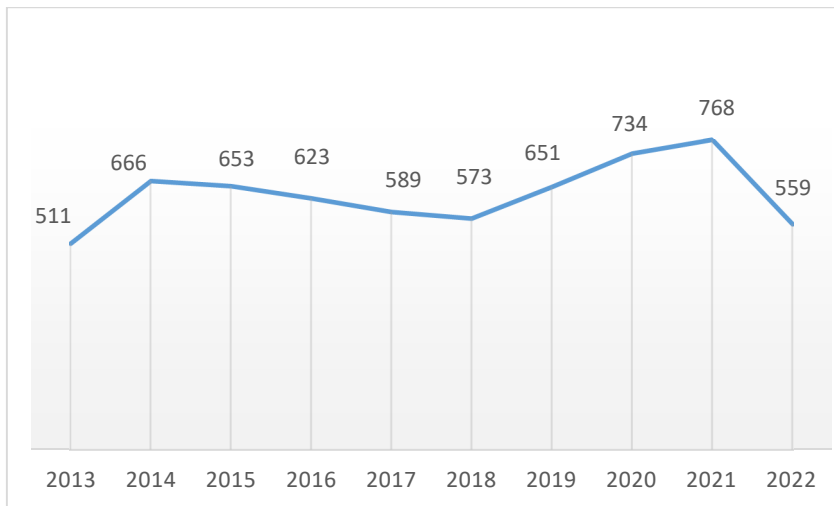
La filière maturité professionnelle permet d'ouvrir la porte aux HES après l'obtention d'un CFC. Elle a gagné en attractivité auprès des jeunes ces dernières années, avec un pic en 2021 de 768 titres délivrés. La diminution du

²³ Cf. portrait de l'attestation de formation professionnelle à Genève, SRED, mars 2022.

²⁴ Agent de relation client CFC, agent de propreté AFP, agent d'exploitation CFC, aide en technique du bâtiment AFP, aide-peintre AFP, aide plâtrier AFP, assistant-construc-teur de routes AFP, constructeur d'installations de ventilation CFC, mécanicien de production CFC, médiaticien CFC, opérateur en informatique CFC, qualiticien en microtechnique CFC.

nombre de maturités professionnelles délivrées en 2022 concerne principalement l'orientation *Economie et services*. La baisse du nombre de candidates et candidats en 2022 (environ 170 de moins par rapport à 2021, soit -29%) explique en grande partie la baisse du nombre de maturités professionnelles *Economie et services* délivrées en 2022 par rapport à 2021 (environ -180 diplômés, soit -32%). Les premières analyses semblent montrer que cette diminution n'est vraisemblablement pas en lien avec une baisse d'attractivité de la maturité professionnelle. En effet, d'une part, les jeunes qui ont passé les examens de maturité professionnelle intra-CFC en 2022 appartiennent à une cohorte d'élèves qui était moins nombreuse que les précédentes à la sortie du CO. D'autre part, la baisse du nombre de maturités post-CFC délivrées en 2022 est, elle, mécaniquement liée à la baisse du nombre de CFC d'employée ou d'employé de commerce délivrés en juin 2021 comparativement à juin 2020 (-30%), le nombre de titre délivrés ayant été particulièrement élevé en 2020, année du Covid. Une analyse plus approfondie est en cours pour mieux comprendre les raisons de cette évolution.

NOMBRE DE MATURITÉS PROFESSIONNELLES DÉLIVRÉES



Source : OFPC

Du point de vue du mode d'obtention, les maturités professionnelles obtenues en parallèle du CFC (intra-CFC) représentent 56% de l'ensemble

des maturités professionnelles délivrées à Genève en 2020 et celles obtenues après le CFC (post-CFC) en représentent 44%²⁵.

5. *Encourager la qualification et l'insertion*

Ces mesures s'inscrivent dans l'objectif de la Confédération, des cantons et des organisations du monde du travail, qui fixe qu'à l'âge de 25 ans, 95% des jeunes possèdent un titre du degré secondaire II. Elles répondent aussi au souhait des mêmes partenaires d'intégrer au monde du travail les personnes arrivées récemment en Suisse.

CAP Formations

Créé en 2013, CAP Formations est un dispositif interinstitutionnel²⁶ aidant les jeunes sans qualification, âgés de 15 à 25 ans, à trouver une place d'apprentissage ou à retourner en formation générale.

Guichet unique pour les jeunes en rupture de formation, CAP Formations accompagne entre 2 000 et 2 300 jeunes par année.

Depuis la mise en place de l'obligation de se former jusqu'à 18 ans (FO18), CAP Formations est reconnu comme l'une des structures pré-qualifiantes du DIP. Ainsi, il contribue à sécuriser le parcours des mineurs en décrochage scolaire en les intégrant dans les différentes offres FO18 ou en leur offrant les mesures adaptées à leur situation en vue de les raccrocher à une formation.

En dépit de la situation économique difficile en raison de la crise sanitaire, 64% des jeunes suivis en 2021 ont intégré une formation, dont 83% en apprentissage. Quant au taux de maintien en formation, il demeure très élevé, atteignant 79% en 2021.

Dispositif Intégration

L'OFPC et le bureau de l'intégration des étrangers (BIE) ont signé une première convention de partenariat 2018-2021 afin d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre du programme d'intégration cantonal II (PIC II).

La convention 2022-2025 intègre cette collaboration dans le cadre de l'agenda d'intégration suisse (AIS) et le préapprentissage d'intégration (PAI+). Ce partenariat étendu permet notamment d'améliorer la collaboration des personnes actives à l'OFPC dans ces trois programmes (PIC, AIS et PAI+).

²⁵ Repères et indicateurs statistiques. G2. Type de diplôme secondaire II et âge d'obtention, SRED, juin 2021.

²⁶ Composé de l'OFPC, l'OCE et l'Hospice général.

Dans le cadre du PIC, l'OFPC collabore notamment avec une dizaine de communes qui adressent les personnes en quête de formation au Centre de bilan Genève (CEBIG) pour réaliser un positionnement professionnel puis décider des mesures concrètes de soutien proposées aux bénéficiaires.

L'AIS s'adresse aux personnes réfugiées ou admises à titre provisoire en Suisse depuis février 2020. Dans ce cadre, l'OFPC a pour tâche de permettre l'acquisition du français aux 18-62 ans. Dès le niveau de français A2 oral acquis dans une école de langue, une nouvelle évaluation au CEBIG permet de définir un projet personnalisé. En cas d'orientation vers une formation professionnelle ou en PAI, la personne sera suivie par l'OFPC tout au long de son parcours, jusqu'à l'obtention d'une qualification. En 2021, l'OFPC a inscrit 287 personnes dans une école de langue.

Le PAI+ s'adresse depuis la rentrée 2018 aux jeunes réfugiées et réfugiés ou personnes admises à titre provisoire (depuis 2021 à l'ensemble des personnes permis B ou C arrivées très récemment en Suisse). Les bénéficiaires suivent un préapprentissage en mode dual en vue d'une entrée, l'année suivante, en formation AFP ou CFC. En juin 2022, 4 cohortes avaient achevé leur préapprentissage et 160 apprenties et apprentis étaient entrés en formation AFP ou CFC. 56 d'entre eux ont déjà obtenu un titre. Les autres, plus récemment en formation, poursuivent leur apprentissage.

Formation préprofessionnelle

Dans le cadre de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans, l'offre de formation pré-qualifiante a été développée, essentiellement dans les centres de formation professionnelle (CFP), et compte une vingtaine de filières. Il s'agit de donner aux élèves une première expérience de type professionnel et les bases du métier choisi, afin de leur faciliter une entrée en apprentissage plein temps ou dual.

En complément, une collaboration a été mise en place entre le service des parcours individualisés de l'enseignement secondaire II (PI) et la Fédération romande des entreprises (FER Genève) dans le but de développer des stages d'immersion préprofessionnelle en entreprise. En 2021-2022, ce sont près de soixante stages de ce type qui ont été organisés dans des domaines répondant aux orientations des élèves (vente, restauration, mobilité, etc.) et une vingtaine de contrats d'apprentissage signés dans la foulée. Un processus de sélection et de coaching des jeunes a été élaboré afin de les préparer au mieux aux stages. L'expérience a été positivement reçue par les entreprises, qui ont apprécié la qualité des candidatures et la disponibilité des formatrices et formateurs dans un contexte où le recrutement d'apprenties et apprentis

motivés peut se révéler complexe. Le démarchage de nouvelles entreprises partenaires constitue l'une des priorités du service PI.

6. Répondre à la demande de qualifications des adultes

L'orientation, la qualification des adultes, ainsi que la formation tout au long de la vie sont un autre champ d'action prioritaire de notre canton. Pionnier en matière de certification des adultes, Genève est souvent cité en exemple pour ses dispositifs innovants visant à encourager la formation initiale et continue des adultes. C'est le canton qui forme le plus d'adultes (sans contrat d'apprentissage) en Suisse.

Orientation des adultes

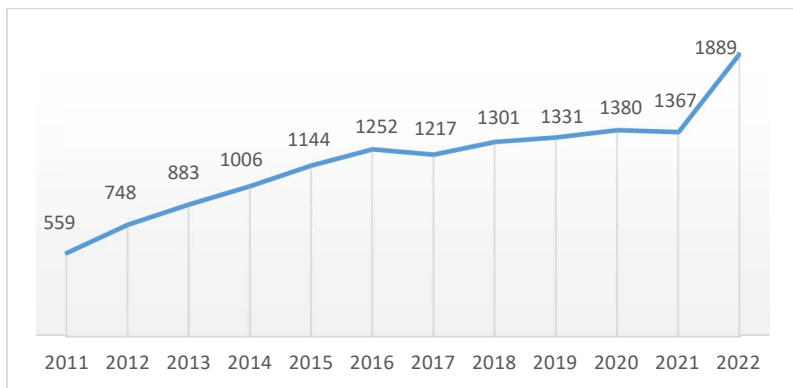
Afin de permettre de rester compétitif sur le marché du travail en constante évolution, Genève propose depuis 2021 la mesure *viamia*²⁷, qui offre un bilan professionnel gratuit à partir de 40 ans. Initiative de la Confédération et des cantons, la prestation permet de bénéficier d'une analyse périodique de son employabilité et de s'interroger sur les possibilités d'enrichir ses compétences. En 2021, 83 contribuables ont bénéficié de cette mesure dans notre canton et 114 en 2022. Une campagne nationale sera lancée en 2023 pour mieux faire connaître cette prestation.

Qualifications+

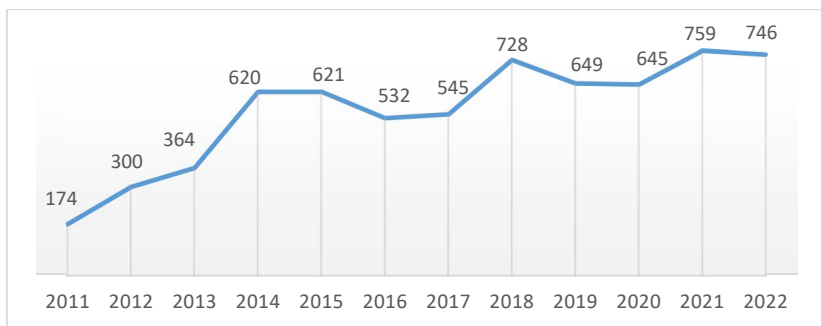
Le dispositif Qualifications+ permet aux personnes disposant d'une expérience professionnelle de faire reconnaître leurs compétences pour obtenir un titre AFP ou CFC. Le nombre d'adultes en formation est en hausse avec une très forte augmentation en 2022 qui s'explique par un nombre plus important d'adultes souhaitant se former durant la période pandémique. Le nombre d'AFP et CFC délivrés demeure constant.

²⁷ <https://viamia.ch/fr/>.

NOMBRE D'ADULTES EN FORMATION DE 2011 À 2022



NOMBRE DE TITRES AFP ET CFC DÉLIVRÉS A DES ADULTES DE 2011 À 2022



Sources : OFPC

En 2022, 746 adultes ont obtenu une AFP ou un CFC sans contrat d'apprentissage dans près de cinquante métiers, soit une augmentation de 20% par rapport à 2014 (620 titres délivrés).

Chèque annuel de formation

Instauré en 2001, le chèque annuel de formation (CAF) aide les personnes désireuses d'entreprendre une formation en prenant en charge une partie ou la totalité du coût. Depuis 2015, le dispositif a connu plusieurs adaptations légales, dont le passage à un financement maximal de 500 francs pour les cours de langues et d'informatique non certifiants (750 francs pour les autres cours du catalogue). Dans son dernier rapport d'évaluation de 2021, la Cour

des comptes, chargée d'évaluer le dispositif tous les 4 ans, estime que les modifications légales mises en œuvre ont représenté une incitation efficace à privilégier les formations certifiantes, même si cet effet incitatif est moindre pour les personnes faiblement qualifiées.

Le catalogue CAF propose aujourd'hui près de 1 600 cours délivrés par plus de 130 institutions de formation. Depuis janvier 2022, les cours dispensés en ligne en mode synchrone²⁸ sont également acceptés. La demande et le nombre de chèques accordés se sont stabilisés ces dernières années²⁹. Les recommandations de la Cour des comptes de 2021 visent à améliorer encore davantage le dispositif et renforcer l'utilité professionnelle des formations offertes.

Formations de base

Près de 30% des adultes suivis par Qualifications+ ne disposent pas des compétences de base (connaissances en français, en mathématiques ou en informatique) nécessaires pour entreprendre une formation qualifiante ou se mettre à niveau dans le cadre de leur activité professionnelle. L'encouragement de l'acquisition et du maintien des compétences de base fait l'objet depuis 2017 de programmes et de conventions de prestations³⁰ conclus avec le SEFRI. Notre canton accorde également des subventions cantonales aux organismes de formation actifs dans le domaine des compétences de base, principalement les membres du Collectif genevois pour la formation de base des adultes (C9FBA)³¹.

Conclusion

La filière professionnelle permet d'accéder au plus haut niveau de formation, tout en donnant un avantage certain pour s'insérer sur le marché de l'emploi. L'alignement des contenus de formation sur les besoins du marché du travail est l'une des raisons pour lesquelles la Suisse présente un taux de chômage des jeunes très bas en comparaison internationale.

²⁸ Cours donné en temps réel à distance, par visio-conférence.

²⁹ Près de 10 000 CAF demandés et 6 000 CAF délivrés par année.

³⁰ Pour la période FRI 2021-2024, les contributions fédérales mises à disposition pour encourager les compétences de base des adultes s'élèvent à plus de 2,6 millions de francs soit près de 650 000 francs en moyenne annuelle.

³¹ <https://www.c9fba.ch/>, soit l'Université Ouvrière de Genève (UOG), l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO), l'Université Populaire du Canton de Genève (UPCGe), l'Université Populaire albanaise (UPA), l'Association Lire et Ecrire, Camarada, Voie F, etc.

Malgré des années délicates pour les entreprises et la formation professionnelle, grâce au plan de soutien Covid, notre canton est parvenu à maintenir le nombre de contrats d'apprentissage signés : 2 347 en 2022 (2 287 en 2018 et 2 183 en 2014). Le manque de places d'apprentissage offertes par les entreprises reste toutefois une problématique majeure sur laquelle il faudra cibler les efforts des partenaires pour les années à venir. Pour ce faire, une forte mobilisation des milieux économiques est indispensable pour développer l'offre en fonction des secteurs, comme le commerce par exemple.

En effet, les caractéristiques de la formation professionnelle à Genève diffèrent de manière importante du reste de la Suisse, avec une offre de place en voie duale particulièrement faible et a contrario une voie en école fortement développée. Un meilleur équilibre entre ces 2 voies reste à trouver.

Il n'en demeure pas moins que, globalement, la formation professionnelle concerne la moitié des effectifs d'élèves de l'enseignement secondaire II. Depuis quelques années, le CFC est le diplôme secondaire II le plus délivré par les écoles publiques (39% en 2019 et en 2020). L'ensemble des diplômes professionnels (AFP, CFC et maturités professionnelles) représente plus de la moitié de l'ensemble des diplômes du secondaire II délivrés par les écoles publiques en 2019 et 2020 (54%) comme en 2000 (52%)³².

Cette filière de formation est accessible par différentes voies (dès la sortie du CO, après un parcours dans le secondaire II ou encore après un passage par le pré-qualifiant) et est adaptée à la diversité des profils des jeunes. Elle concourt aux objectifs fixés par le Conseil d'Etat de permettre à chaque jeune d'accéder à une formation, à un diplôme et à favoriser son insertion professionnelle.

Selon une enquête réalisée en 2021 par le service de la recherche en éducation (SRED) auprès des diplômées et diplômés 2019 (soit 18 mois après l'obtention d'un diplôme secondaire II), le CFC dual est le diplôme secondaire II le plus orienté vers l'emploi (63% des titulaires ont un emploi 18 mois après), le CFC en école à plein temps conduisant davantage à une poursuite de formation. La maturité professionnelle mène, quant à elle, de plus en plus à poursuivre des études (essentiellement en HES) (62%), l'insertion sur le marché du travail concernant 31% des titulaires de ce diplôme³³.

³² Repères et indicateurs statistiques. G2. Type de diplôme secondaire II et âge d'obtention, SRED, juin 2021.

³³ Repères et indicateurs statistiques. H1. Situation 18 mois après une certification secondaire II, SRED, octobre 2021.

Dans la même perspective, Genève est citée en exemple pour ses dispositifs innovants visant à encourager la formation initiale et continue des adultes. C'est le canton qui forme le plus d'adultes en Suisse et qui possède un service dédié.

La *task force employabilité*, créée par le Conseil d'Etat en 2020 et qui sera transformée en commission officielle, est destinée à l'élaboration de projets innovants répondant aux défis cruciaux posés par les transitions numérique, démographique et écologique. Ces projets concernent aussi bien la formation initiale que la formation continue ou la reconversion professionnelle et viendront compléter l'offre déjà riche à disposition des jeunes et des adultes.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

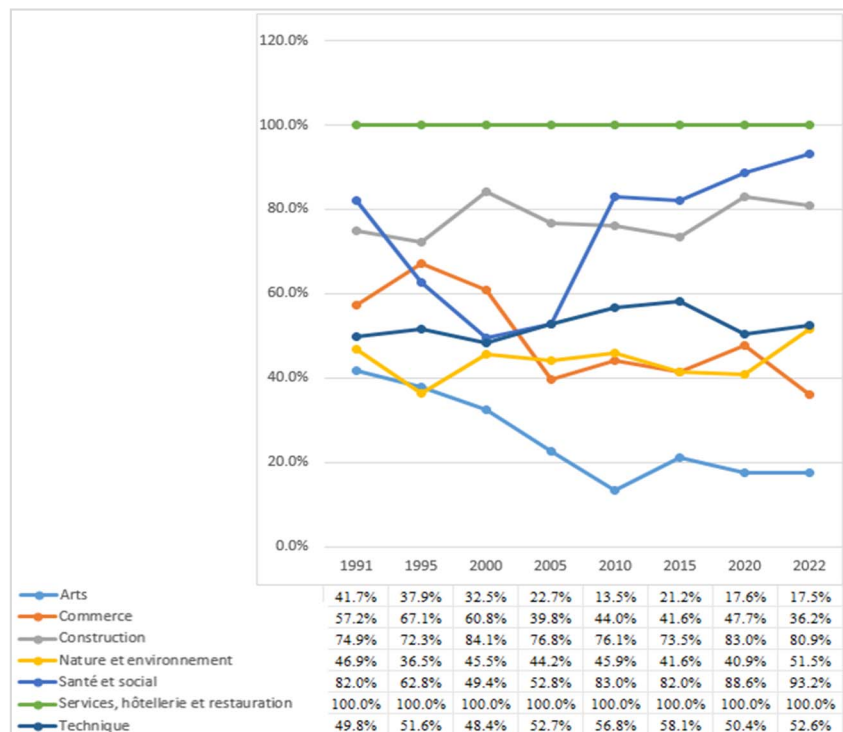
La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Mauro POGGIA

Annexe

Part des formations duales selon le domaine de formation

Annexe : Part des formations duales selon le domaine de formation



Source : SRED/Nbds et OFPC/GGA (2022) effectifs 31.12